

parti ne se sentent pas tout à fait sûrs de pouvoir établir le bien-fondé de leurs accusations; aussi ne voient-ils pas d'un très bon œil la formation de ce comité. N'ont-ils pas là une excellente occasion de démontrer qu'ils ont raison?

M. GIBSON (Comox-Alberni): Ils ne veulent pas en profiter.

M. KUHL: Je ne dis pas que certaines entreprises ne réalisent pas des profits excessifs; les membres du parti C.C.F. ont cependant créé l'impression que tous les exploitants particuliers doivent être mis sur le même pied, qu'ils sont tous des profiteurs éhontés. L'honorable député de Comox-Alberni (M. Gibson) n'a-t-il pas, l'autre jour, fait une excellente proposition aux honorables députés C.C.F. quand il leur a demandé...

M. McCULLOUGH (Assiniboia): L'honorable député permet-il une question?

M. KUHL: Certainement.

M. McCULLOUGH (Assiniboia): Dans la débâcle qui a suivi l'abandon de la régie des prix l'automne dernier, une société d'abat-toirs a réalisé des bénéfices de deux millions de dollars comme l'a reconnu M. McLean. Jugez-vous que c'est raisonnable?

M. KUHL: Il faut tenir compte d'un grand nombre de facteurs à ce sujet. Une déclaration aussi vague ne veut rien dire. Il faut considérer ces chiffres par rapport à d'autres. Je ne peux pas entrer dans tous les détails en jeu; ce serait bien long. Je m'en tiens aux principes généraux.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Et vous vous cramponnez à vos principes.

M. KUHL: S'il est si facile de réaliser ces bénéfices, de faire tant d'argent, comme le prétend la C.C.F., pourquoi ses membres n'acceptent-ils pas l'idée de l'honorable représentant de Comox-Alberni; pourquoi ne mettent-ils pas leurs fonds en commun et n'établissent-ils pas une entreprise d'abattage?

M. GIBSON (Comox-Alberni): Ils n'en ont pas le courage.

M. KUHL: Ils iraient probablement dans la dèche.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Ni la compétence.

M. KUHL: Si le comité ne fait rien d'autre que de mettre en lumière les éléments qui entrent dans la composition des prix des denrées, afin que nous puissions constater si les bénéfices exorbitants sont à la base du coût

[M. Kuhl.]

élevé de la vie ou s'il existe d'autres causes, il aura alors servi à quelque chose. Néanmoins, j'affirme que le Gouvernement dispose d'une foule de moyens pour y parvenir. Voilà pourquoi, à mon sens, son geste en créant le comité est purement une tactique d'attente; il diffère l'échéance, il n'a pas le courage d'affronter immédiatement le problème. Je regrette de sembler critiquer outre mesure les observations de nos amis de la C.C.F., mais je crois qu'ils méritent leur part de blâme.

M. MOORE: L'honorable collègue me permet-il une question? Lorsque les membres de la C.C.F. ont traité ce sujet, j'ai signalé qu'ils étaient bien catégoriques sur les sources où ils avaient puisé leurs renseignements; ils ont mentionné en particulier le Bureau fédéral de la statistique, le *Financial Post* et d'autres publications. L'honorable député doute-t-il de la valeur de ces données statistiques?

M. KUHL: La valeur des chiffres dépend souvent de l'interprétation que leur donne celui qui les cite.

M. KNOWLES: L'honorable député n'a pas hésité à en citer.

M. KUHL: On dit que jamais chiffre ne ment, mais que parfois menteur chiffre. Sans vouloir prêter d'arrière-pensée à qui que ce soit, je dis qu'il arrive assez souvent que deux personnes tirent d'une même statistique des conclusions différentes; tout dépend du point de vue auquel on se place. Voilà pourquoi le comité projeté ne nous permettra peut-être pas de tirer une conclusion bien précise; nous ne serons peut-être pas beaucoup plus renseignés après avoir pris connaissance de son rapport. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons faire plus que ce qu'il est humainement possible de faire.

Ce qui est certain, c'est que nous devrions nous entendre sur certains principes de base. Les principes demeurent, et il devrait certes nous être possible de nous entendre sur quelques-uns. Si nous y parvenons, la plupart des autres difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes.

J'ai dit combien je regrettais d'avoir à censurer la conduite de nos collègues de la C.C.F. Ils aspirent au pouvoir, et je ne suis pas disposé à leur en faciliter l'accès. Je ne veux remettre de pouvoirs à qui que ce soit. C'est au peuple, non à quelques politiciens, qu'appartient l'administration. Il est temps que la population canadienne apprenne que bon nombre des accusations que lance la C.C.F. ne sont que verbiage à caractère de propagande politique et qu'elles ne se fondent